

Charente : de l'or dans les déchets et des économies à la pelle



L'opération est pilotée par Estelle Vannier (Grand-Cognac), Florian Weber (Soltena), Jean-Marc Juguain (Chambre de commerce et d'industrie) et Julien Triscos (Calitom). © Crédit photo : Ph. M.

Treize entreprises mènent un programme pour optimiser leurs matières premières et réduire les déchets, avec le soutien des collectivités.

Chez Bernadet, de l'or partait à la poubelle. Littéralement. L'une des spécialités de la société castelbernardine est la décoration de bouteilles de verre. « On jetait beaucoup d'or lors des sérigraphies. On utilise un mélange pâteux, qui se durcit. On a mis en place un système pour le récupérer et le traiter. Cela correspondait à 6,5 % de notre consommation d'or, soit un gain de 6 000 euros », relate une membre de l'équipe.

L'anecdote illustre on ne peut plus concrètement les effets du « pacte efficacité matières ». Bernadet fait partie des 13 entreprises qui se sont engagées dans ce programme, visant à réduire les déchets ou, encore mieux, à éviter de les générer. « On enfouit encore 70 000 tonnes par an. Ce n'est plus possible. Il faut absolument que l'on arrive à trier, à considérer les déchets comme une ressource, ou à ne pas en produire », exhorte Pascale Belle, vice-présidente de Grand-Cognac en charge du développement durable.

260 000 € d'économies

« La question des déchets, c'est le petit bout de la lorgnette. Le déchet n'est que la conséquence d'un gâchis de matière » François Fillipi, directeur général adjoint de Calitom

Les efforts sont payants. Seize entreprises charentaises ont participé à une première vague de ce programme, en 2016. Elles totalisent 260 000 € d'économies nettes par an.

Une deuxième vague a été lancée en 2018 sur le territoire de Grand-Cognac, avec le soutien de l'Agglo, Calitom, la chambre de commerce et d'industrie, et l'appui technique du cabinet Soltena (Solutions pour la transition écologique en Nouvelle-Aquitaine). Le principe : les entreprises se prêtent à un diagnostic, qui leur est offert, en s'engageant à mener au moins un geste de réduction.

Les 13 enseignes qui ont joué le jeu ont présenté leurs actions, ce mardi dans les locaux de la CCI. Une réorganisation du conditionnement chez Bernadet, qui a adopté le sur-mesure et évité le « double housage », pour 6,5 tonnes de polyéthylène et 10 000 € économisés. Une meilleure gestion des « stocks dormants » chez Libaud Préfa Béton. Une standardisation des produits et une valorisation des disques à tronçonner et des déchets de grenaille, chez Roubly Industrie (hydrologie).

« Retard énorme »

La maison de cognac Rémy Martin et l'imprimeur Litho Bru ont réfléchi ensemble à une façon de recycler les « glassines », les supports des étiquettes. Cela représente tout de même 30 tonnes de matières à l'année chez le négociant. La démarche favorise les échanges de bonnes idées.

« Il y a un besoin urgent de traiter cette problématique. On a pris un temps de retard énorme », alerte Jean-Charles Vicard, membre de la CCI et président du Medef charentais. Dans sa tonnellerie, il piste les sources de progression. Il mentionne la menace pesant sur ses fûts en Californie, d'où le plastique servant à protéger le transport sera bientôt aboli. « Il faut réfléchir à des moyens d'emballer demain. Le chanvre, peut-être. » La réflexion sur les circuits courts pour « sourcer » les matières constitue une autre priorité. Les pionniers qui signent le « pacte » ne sont que les éclaireurs d'une démarche appelée à se généraliser.

Par Philippe Ménard

Publié le 30/09/2020 à 10h22